

## U. F. R. LETTRES ET LANGUES

« Arts Lettres et Langues »

Département Sociolinguistique et Didactique des Langues

*Mention : Sociolinguistique et Didactique des Langues*

*Parcours : FLE/S Appropriation, diversité, insertion*

*Diversité linguistique et culturelle*

Master 2 Recherche

**Année Universitaire 2017-2018**

Document à lire attentivement et à conserver

## SOMMAIRE

### I- Présentation de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres et Langues

### II- Présentation générale des études

#### A- Le déroulement de l'année universitaire

L'inscription administrative et l'inscription pédagogique  
Les examens

#### B- Le système LMD

B1- Les diplômes  
B2- Le schéma type d'un diplôme  
B3- L'Unité d'Enseignement d'Ouverture  
B4- Le MOBIL

#### C- Les stages

#### D- Les certifications nationales

D1 – Le Certificat Informatique et Internet (C2I)  
D2 – Le Certificat en Langue de l'Enseignement Supérieur (CLES)

#### E- La mobilité étudiante

#### F –Les Clés de la réussite

### III- Les études : **Mention Sociolinguistique et Didactique des Langues** **Spécialité FLE/S : Appropriation, diversité, insertion** ***Parcours recherche Diversité linguistique et culturelle***

#### A- Présentation de la filière

A1- Renseignements pratiques  
A2- Organisation des études  
A3- Débouchés de la filière

#### B- Présentation du Master 2 FLE/S Professionnel *Appropriation, diversité, insertion*

B1- Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage  
B2- Présentation du Master 2<sup>ème</sup> année (M2)  
B2.1- Maquette de M2 S9 + S10  
B2.2- Modalités de contrôle de connaissances du M2 S9 + S10  
B2.3- Descriptif des enseignements de M2 S9 + S10

## **I. PRESENTATION DE L'UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE LETTRES ET LANGUES**

L'UFR est administrée par un conseil élu composé de **40** membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de **8** départements : **Allemand, Anglais, Espagnol-Portugais, Italien, Sciences du Langage, Sociolinguistique et Didactique des Langues, Langues Etrangères Appliquées (LEA) et Droit-Langues**

**Une** filière **lettres** comprenant 5 départements (français, latin, grec, littérature comparée, arts du spectacle)

### **Quelques chiffres**

A l'Université : Environ 25 500 étudiants inscrits en 2016-2017 dont **3100** à l'UFR Lettres et Langues, **150** enseignants chercheurs, **24** personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

### **La Direction de l'UFR**

Adresse : 3 rue des Tanneurs, 37000 TOURS

Directeur : **CHOMMELOUX Alexis**

Responsable administratif : **GONZALEZ Caroline**

Secrétariat de l'UFR : **RIEUL Céline, Bureau 144 tél : 02 47 36 65 82**

### **Le service de scolarité**

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages, les conventions et les aides sociales.

Responsable de la scolarité :

Bureau 138 tél : 02 47 36 68 35 Courriel : [scolarite.lettres@univ-tours.fr](mailto:scolarite.lettres@univ-tours.fr)

**GUIMIER Valérie, 02 47 36 65 67**

**MASCHER Annie, 02 47 36 66 05**

**STEPHAN Catherine, 02 47 36 66 06**

**Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30**  
**Fermé le vendredi après-midi et le samedi**

### **Les départements pédagogiques**

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Liste et coordonnées des différents départements et des responsables de filières

Enseignements	Les secrétariats pédagogiques	Contact courriel
Anglais	Bureau 48 - RDC	<a href="mailto:manuelle.bataille@univ-tours.fr">manuelle.bataille@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:anita.lerat@univ-tours.fr">anita.lerat@univ-tours.fr</a>
Allemand	Bureau 48 - RDC	<a href="mailto:catherine.gratteau@univ-tours.fr">catherine.gratteau@univ-tours.fr</a>
Espagnol - Portugais - Italien	Bureau 08 - RDC	<a href="mailto:marie.ceccaldi@univ-tours.fr">marie.ceccaldi@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:augustine.semado@univ-tours.fr">augustine.semado@univ-tours.fr</a>
Droit-Langues	Bureau 58 - RDC	<a href="mailto:patricia.lacour@univ-tours.fr">patricia.lacour@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:sylvie.lepourtois@univ-tours.fr">sylvie.lepourtois@univ-tours.fr</a>
L.E.A (Langues Etrangères Appliquées)	Bureau 64 - RDC	<a href="mailto:aurelie.hannoun@univ-tours.fr">aurelie.hannoun@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:patricia.msellati@univ-tours.fr">patricia.msellati@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:celine.debot@univ-tours.fr">celine.debot@univ-tours.fr</a>
Lettres	Bureau 106 - 1 <sup>er</sup> étage	<a href="mailto:christine.climent@univ-tours.fr">christine.climent@univ-tours.fr</a>
Sciences du langage	Bureau 23 - RDC	<a href="mailto:dominique.moreau@univ-tours.fr">dominique.moreau@univ-tours.fr</a>
Sociolinguistique et Didactique des Langues	Bureau 23 - RDC	<a href="mailto:isabelle.aubert@univ-tours.fr">isabelle.aubert@univ-tours.fr</a>
<u>Spécialisations</u> F.L.E. (Français Langue Etrangère)	Bureau 23 - RDC	<a href="mailto:isabelle.aubert@univ-tours.fr">isabelle.aubert@univ-tours.fr</a>
<u>Parcours</u> P.R.I. (Politique et relations Internationales)	Bureau 64 - RDC	<a href="mailto:sylvie.lepourtois@univ-tours.fr">sylvie.lepourtois@univ-tours.fr</a>
Arts du Spectacle	Bureau 106 - 1 <sup>er</sup> étage	<a href="mailto:rachel.regnier@univ-tours.fr">rachel.regnier@univ-tours.fr</a>
Allemand	Bureau 48 - RDC	<a href="mailto:catherine.gratteau@univ-tours.fr">catherine.gratteau@univ-tours.fr</a>
Italien	Bureau 08 - RDC	<a href="mailto:marie.ceccaldi@univ-tours.fr">marie.ceccaldi@univ-tours.fr</a>
	<a href="mailto:marielle.avice@univ-tours.fr">Bureau 207 - 2<sup>eme</sup> étage</a>	<a href="mailto:marielle.avice@univ-tours.fr">marielle.avice@univ-tours.fr</a> (pour les étudiants d'échange)

## II – PRESENTATION GENERALE DES ETUDES

### A – LE DEROULEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

#### **L'inscription administrative et pédagogique**

Après votre inscription administrative à l'Université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT et à chaque semestre**, vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux, les travaux dirigés (TD) et le cas échéant les travaux pratiques (TP).

Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

**Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant le 1<sup>er</sup> octobre ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.**

L'inscription pédagogique se fait via le web sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT) – Onglet SCOLARITE ou auprès de votre secrétariat pédagogique.

#### **Les examens**

Les évaluations se font par un **contrôle continu** tout au long de l'année qui peut être associé à un **examen terminal** à la fin de chaque semestre.

**La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire.** Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification. En cas de maladie, vous devez fournir un certificat médical à votre service de scolarité **dans un délai de 8 jours**.

**L'absence non justifiée aux séances de TD et de TP a des conséquences graves. Elle entraîne automatiquement la mention "absence injustifiée" (ABI) sur le relevé de notes. Il n'est donc plus possible de valider le semestre.**

**Attention : les étudiants boursiers doivent être présents aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un ordre de reversement des mois perçus.**

#### ► **Régime particulier**

Dans le cadre du « **Régime Spécial d'Etudes** » (R.S.E.), certaines catégories d'étudiants (par exemple les salariés, en situation de handicap, chargés de famille, ...) peuvent demander à être dispensés du contrôle continu.

Le R.S.E comprend **des aménagements d'études (emploi du temps, dispense d'assiduité en TD, aménagement d'examens)**

Les étudiants qui souhaitent bénéficier du régime spécial d'études devront en faire la demande **avant le 22 septembre 2017**. Les modalités détaillées et la procédure sont consultables sur le site internet de l'Université dans la rubrique Formations/Régime Spécial d'Etudes.

### B - LE SYSTEME L-M-D

Il est fondé sur trois niveaux de grades universitaires, chaque grade ayant une valeur en crédits européens commune à l'ensemble de l'espace européen : Licence, Master, Doctorat (L.M.D).

Il permet aux étudiants une grande modularité favorisant l'élaboration d'un parcours individualisé.

La délivrance des diplômes donne lieu à un supplément au diplôme, c'est-à-dire une annexe descriptive qui indique la nature des connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant. Le supplément au diplôme a pour objet d'identifier les enseignements suivis et de favoriser la mobilité des étudiants.

#### **B1- Les diplômes**

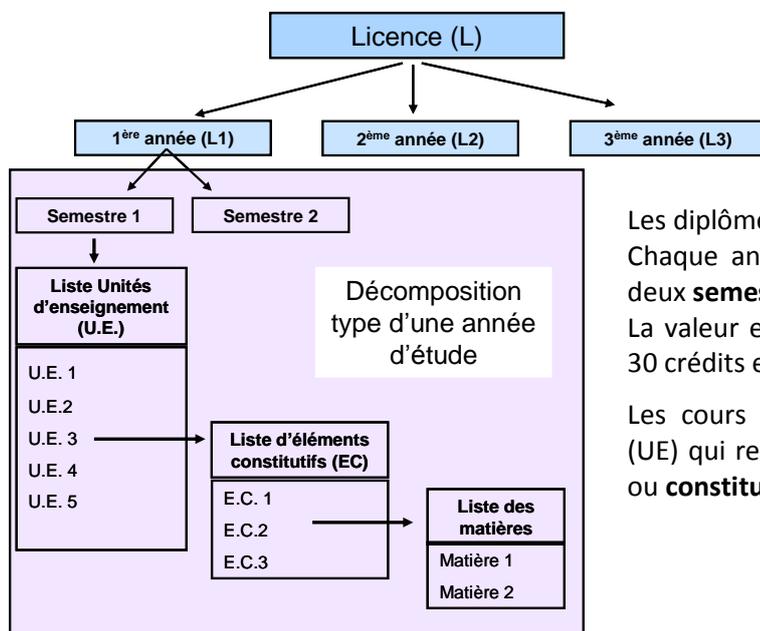
■ **La Licence** : préparée en 3 ans après le bac, elle est structurée en 6 semestres et correspond à 180 crédits européens validés.

Les diplômes de Licence sont répartis dans des **domaines** de formation et découpés en **mention**. Certaines Licences s'organisent ensuite en parcours.

■ **Le Master** : préparé en 2 ans après la Licence, il est structuré en 4 semestres et correspond à 300 crédits européens validés (180 de Licence + 120 de Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années).

■ **Le Doctorat** : préparé en 3 ans après le Master. Il est délivré après la soutenance d'une thèse.

## B2- Le schéma type d'un diplôme



Les diplômes sont composés **d'années d'études**.

Chaque année d'études est ensuite décomposée en deux **semestres**.

La valeur en crédits européens d'un semestre est de 30 crédits et donc une année d'études vaut 60 crédits.

Les cours sont répartis en **unités d'enseignements** (UE) qui regroupent des **éléments pédagogiques** (EP) ou **constitutifs** (E.C) qui se décomposent en **matières**.

## B3- L'Unité d'Enseignement d'Ouverture : une unité d'enseignement particulière

Cette unité d'enseignement spécifique est **OBLIGATOIRE**. Elle a une valeur de 3 crédits européens et concerne les semestres 2 à 6 de la licence. L'objectif de cet enseignement est : d'acquérir des compétences complémentaires (*Professionalisation*), découvrir de nouveaux enseignements, préparer les certifications nationales (*CLES, C2I*), valider un parcours (*Ex : développement durable ou préparation aux métiers de l'enseignement*). Les UEO permettent également de conserver une LV2 ou d'augmenter le volume horaire en LV1 dispensé pour chaque semestre.

**Le défaut d'inscription ou une absence à l'examen de cette unité d'enseignement d'ouverture entraîne, comme pour tout autre type d'unité d'enseignement de votre année d'étude, un ajournement aux examens.**

Des dispositions particulières sont prévues pour les étudiants en double cursus au sein de l'Université. Renseignez-vous sur le site internet ou auprès de votre scolarité.

**La liste des UEO et leur descriptif sont consultables à partir du 4 septembre  
sur le [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr) Rubrique Formations – UE d'Ouverture**

## B4- Le MOBIL : Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence

Ce module **OBLIGATOIRE pour l'obtention de la Licence** a pour objectif de vous faire découvrir le monde professionnel lié à votre filière (*connaissance des cursus, débouchés et métiers*) et de vous permettre d'engager une démarche de réflexion sur votre projet universitaire et professionnel.

Le MOBIL est constitué de 2 éléments :

- Des heures de TD MOBIL incluses dans la maquette de la Licence (au semestre 2 et au semestre 6),
- Des points MOBIL à obtenir en participant à des actions de découverte du monde professionnel : stage, job, ateliers CV et lettre de motivation ou entretiens, conférence métier, visite d'entreprise,... Ces points ne correspondent pas à des ECTS, ils sont propres à la validation du MOBIL.

**Vous devez obtenir un minimum de 6 points pour valider votre MOBIL.**



Un livret "Carnet de Route" vous est remis lors de votre premier TD de L1 avec des exercices et outils pour vous guider dans vos démarches.

La liste des actions MOBIL permettant de valider des points ainsi que tous les documents et information concernant ce module sont disponibles sur le cours en "**Mode d'emploi du MOBIL**" accessible depuis votre E.N.T. et la plateforme CELENE.

### **C- LES STAGES**

Les étudiants de licence peuvent effectuer un stage uniquement si celui-ci est prévu dans leur maquette d'enseignement, dans le cadre du MOBIL ou en choisissant certaines UEO (stage, découverte du milieu scolaire) ;

Les stages ne sont plus possibles une fois la validation de la licence acquise, c'est-à-dire entre la 3<sup>ème</sup> année de licence et le master 1.

Tout stage doit obligatoirement

- ▶ Faire l'objet d'une convention entre la structure d'accueil, l'étudiant et l'Université ;
- ▶ Ne pas être assimilé à un emploi.

L'Université met à votre disposition une application web, PSTAGE, qui vous permet de saisir et d'imprimer votre convention de stage en ligne.

PSTAGE est accessible dans votre Environnement Numérique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.

Vous trouverez sur le site internet de l'université aux rubriques formation et orientation-insertion toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages.



**La convention doit IMPERATIVEMENT être signée par toutes les parties AVANT LE DEBUT DU STAGE.**

#### **QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE STAGE**

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle met à votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la préparation de votre rencontre avec les structures d'accueil.

Elle vous propose :

- ▶ Des ateliers CV/Lettre de motivations tout au long de l'année,
- ▶ Un site internet dédié aux stages et aux jobs étudiants : RPRO.

Ce site internet vous permet :

- ▶ de trouver des offres de stages d'emploi
- ▶ de bénéficier de conseils
- ▶ de mettre en ligne votre CV,
- ▶ de contacter le réseau des anciens étudiants de l'Université.



## **D- LES CERTIFICATIONS NATIONALES**

En complément de votre formation initiale, l'Université vous propose deux certifications nationales :

### **► Le Certificat Informatique et Internet : C2I niveau 1**

C'est une certification nationale portant sur les compétences numériques nécessaires aux étudiants pour leur formation et pour leur insertion professionnelle.

Retrouvez les informations détaillées sur le C2I sur le [www.univ-tours.fr/formations/C2I](http://www.univ-tours.fr/formations/C2I)



### **► Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES**



Retrouvez les informations détaillées sur le CLES sur le [www.univ-tours.fr/formations/CLES](http://www.univ-tours.fr/formations/CLES)

Le CLES est une certification en langue accréditée par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il correspond au cadre européen commun de référence pour les langues.

Il a pour objectif de certifier les compétences opérationnelles en langue. Il s'inscrit dans la politique de mobilité étudiante et vise à promouvoir l'apprentissage des langues.

Ces certifications vous permettent de justifier vos compétences en informatique ou en langue.

**Bien que ces certifications ne soient pas obligatoires, elles sont vivement conseillées car ce sont des atouts sur vos CV et certains établissements les ont intégrées, par exemple, comme critères de sélection pour leur Master.**

## **E- LA MOBILITE ETUDIANTE**

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, votre capacité d'autonomie et votre capacité d'adaptation intellectuelle.

L'Université de Tours propose des programmes en Europe ou hors Europe

► **En Europe:** A partir de la 2<sup>ème</sup> année d'études et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire complète au sein d'une Université européenne partenaire (200 Universités possibles).

► **Hors Europe:** L'Université de Tours a des partenariats avec des Universités américaines, canadiennes anglophones, québécoises et selon les filières : australiennes, japonaises, argentines,...

La mobilité est soumise à un dossier de sélection.

Afin de vous aider à préparer votre mobilité, l'Université met à votre disposition :

- Des pages d'informations sur les études et stages à l'étranger, et des guides sur le [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr) rubrique « International »,
- Des réunions d'informations,
- Des UEO de renforcement en langue ou de conversation,
- Une UEO spécifique intitulée « Préparer sa mobilité internationale ».

### **Vous pouvez bénéficier d'aides financières**

Elles sont variées et dépendent du programme choisi. Elles peuvent être attribuées par le Ministère, l'Europe, l'Université, le Conseil Régional, des associations,...

Pour en savoir plus, consultez les pages « International » sur le [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr) ou contactez le Service des Relations Internationales – 60, rue du Plat d'Étain - ☎ Accueil : 02.47.36.67.04 - Mèl : [internat@univ-tours.fr](mailto:internat@univ-tours.fr)

## **F- LES CLES DE LA REUSSITE**

L'université organise chaque semestre différents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Donner du sens à mes études », « Prendre conscience de mes compétences », « Comment prendre des notes »...

Pour en savoir plus, consultez la page « Les clés de la réussite » dans l'onglet « Formations » sur le site [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr) - Mèl : [clesdelareussite@univ-tours.fr](mailto:clesdelareussite@univ-tours.fr)

## MASTER 2

### Mention Sociolinguistique et didactique Spécialité : FLE/S : appropriation, diversité, insertion Parcours : Recherche Diversité linguistique et culturelle

#### Responsable du parcours

Nom : **Didier de ROBILLARD**

- Qualité : PR
- Section CNU : 07
- Equipe de recherche : EA 4428 DYNADIV
- Discipline principale enseignée : sociolinguistique
- Filière ou département de formation : Sociolinguistique et Didactique des Langues
- e - mail : derobillard@univ-tours.fr

**Secrétariat** : Bâtiment Tanneurs, bureau 23 / Tél. : 02 47 36 65 66

Le parcours vise à former des spécialistes du traitement des problèmes liés à l'appropriation et à la gestion des langues, notamment dans des environnements où prédomine la diversité linguistique et culturelle.

Ce parcours de Master 2 est partiellement commun avec le parcours professionnalisant de la même spécialité. Il comporte une UE (UE2 Démarches et postures de chercheur) partagée avec les universités d'Angers et du Maine ainsi que la formation de Master 2 Recherche à distance de l'université François-Rabelais de Tours.

#### ▪ **Caractéristiques de cette formation**

La spécialité recherche vise la **formation de spécialistes du traitement des problèmes liés aux situations où prédomine la diversité des langues, dans des situations sociales et/ou éducatives variées**, des enseignants-chercheurs compétents pour former des étudiants à la recherche ou pour intervenir dans des masters professionnels concernés par ces problèmes. A l'issue de ce master, les étudiants devront être capables d'identifier, de problématiser et d'analyser des situations où la diversité linguistique et culturelle est un enjeu important, et de contribuer au développement de la recherche dans ce domaine, du point de vue de la didactique des langues et/ou de la sociolinguistique (politique linguistique notamment).

Une exigence progressive de professionnalisation s'organise entre le Master 1 et le master 2 :

L'équipe formative de cette spécialité a délibérément opté pour un master organisé de la façon suivante :

Master 1 orientation recherche DLC :

Les étudiants se destinant à la recherche partagent avec les étudiants de master professionnel une majorité de cours, avec quelques cours plus orientés « recherche », concernant d'une part les modalités de travail de terrain et d'autre part les problèmes d'épistémologie / méthodologie qui sont plus saillants pour eux. Ils amorcent ainsi le passage en M2 recherche, où cette dimension est plus fortement affirmée. L'avantage de ce dispositif est qu'ils ont une formation « large » qui facilite leur réorientation en Master « Pro » en M2, au cas où ils changeraient d'avis en cours d'année.

#### ▪ **Poursuite d'études**

Le titulaire d'un master recherche peut s'inscrire en doctorat, sous réserve d'un projet accepté par un directeur de recherche. Possibilités de thèse en co-tutelle avec des universités étrangères.

#### ▪ **Débouchés professionnels**

La suite logique d'une spécialité recherche de master est la poursuite de recherches sous la forme d'une thèse de doctorat. Toutefois, compte tenu de l'articulation forte entre la spécialité recherche et la spécialité professionnelle (nombreux enseignements communs), les étudiants des deux spécialités qui ne souhaitent pas poursuivre au-delà du master peuvent trouver des débouchés dans différents domaines liés à la diversité linguistique et à l'appropriation des langues :

· la formation de formateurs et le conseil dans le domaine du FLE et des langues · l'action et la coopération linguistique en faveur de la francophonie · la direction pédagogique de centres de langues et de centres de ressources · les activités des collectivités territoriales concernant la gestion des aspects sociaux, linguistiques et culturels · l'encadrement des formations dans le cadre du CAI · certains aspects des contrats de ville, de la politique de la ville · des interventions auprès d'entreprises ou de collectivités territoriales pour des études et

préconisations dans le domaine linguistique et sociolinguistique (langues étrangères, langues régionales notamment). · le travail social (intervention auprès d'éducateurs, médiateurs, animateurs, ...) · le secteur associatif (animation, alphabétisation, illettrisme, etc.) · les structures d'insertion (entreprises d'insertion...) · l'éducation nationale, essentiellement en formation continue, (enseignants, Inspecteurs, formateurs en CASNAV, GRETA...) · la composante linguistique des secteurs de formation dans le secteur privé et semi-public responsables de la gestion des ressources humaines, secteurs d'activités, métiers.

Ce parcours vise à aider les étudiants à acquérir et perfectionner leur réflexion dans le domaine de la recherche et à mûrir un projet de thèse. Notre parcours met l'accent sur les aspects épistémologiques, en particulier, qualitatifs, et sur les problèmes spécifiques posés par la diversité des langues et cultures.

Ce qui donne une coloration particulière à chaque parcours individuel, ce sont les compétences acquises à la faveur du travail de recherche et de la rédaction du mémoire. Cette recherche est encadrée par des membres de l'équipe d'accueil 4428 DYNADIV., existant aussi à Rennes II, ce qui enrichit les ressources.

Cette équipe a pour tradition un encadrement engagé au sein d'un laboratoire qui sert véritablement de lieu de formation professionnelle. Les étudiants et doctorants y participent pleinement aux prises de décision scientifiques, politiques, financières, au sein de Conseils de sites (Rennes, Tours) et du Conseil de laboratoire de l'équipe. Ils ont l'occasion de participer aux travaux de l'équipe (réunions de laboratoire, colloques, Programmes de recherche).

DYNADIV organise des journées d'études annuelles, qui sont une occasion de rencontres et d'échanges entre chercheurs des trois universités partenaires au sein de l'équipe DYNADIV.

DYNADIV propose aux étudiants un environnement stimulant, des encadrants chevronnés, des pratiques de recherche sans cesse questionnées, des approches originales.

EA 4428 DYNADIV  
Plurilinguisme, Représentations, Expressions Francophones-information,  
communication, sociolinguistique  
DYNAmique et enjeux de la DIVersité  
<http://dynadiv.univ-tours.fr/>

\*\*\*  
**ELEMENTS IMPORTANTS A NOTER**  
\*\*\*

### 1. Fiches pédagogiques

Pour chaque semestre, vous devez remplir une fiche pédagogique qui explicite le parcours prévu. **Ces fiches sont à remplir et à déposer au secrétariat pour le 29 septembre 2017 dernier délai.** Elles seront visées et signées par la Responsable du parcours du Master.

### 2. Parcours spécifiques, mobilités internationales

**Les étudiants inscrits en M1 ou en M2 « FLE/S : appropriation, diversité, insertion / *Parcours Diversité des contextes et des publics* » ont la possibilité de suivre un parcours qui les conduit à l'obtention d'une double certification M1 ou M2 // Programme de formation professionnelle en éducation de Simon Fraser University (Vancouver, BC, Canada) qui leur permet d'accéder au British Columbia teaching certificate, nécessaire pour enseigner en Colombie britannique. Ce programme, accessible également aux étudiants de SFU, est régi par une convention et ses modalités d'organisation sont prévues dans l'annexe pédagogique à cette convention (jointe en annexe au présent document).**

Le suivi du Master « **FLE/S : appropriation, diversité, insertion / *Parcours Diversité des contextes et des publics* » ouvre par ailleurs différentes possibilités de mobilités à l'international (Séjours d'échanges, stages d'enseignement du FLE/S, assistantat, etc.). Des informations à ce sujet seront apportées aux étudiants au cours de l'année.**

**Nous attirons votre attention sur le fait qu'une expérience de stage à l'étranger est désormais fortement conseillée dans la perspective de valider le Master, et d'optimiser l'insertion professionnelle.**

**Cette expérience peut intervenir à différents moments du parcours de formation :**

- avant le M1 (poste d'assistantat, notamment) ;
- au cours du M1 : stage à l'étranger en S2 (ERASMUS, autre stage ou séjour d'échange) ;
- entre le M1 et le M2 (stage d'été, MAE (ou autre stage), avec renouvellement inscription en M1 pendant la durée du stage) ;
- au cours du M2 : stage de second semestre, ou stage long (MAE ou autre stage) en fin de M2 (avec renouvellement inscription en M2 pendant la durée du stage).

### 3. Plagiat : nouvelle réglementation

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment grâce à l'INTERNET.

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que le plagiat, *qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre*, est assimilé à une fraude.

Ses auteurs sont donc passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, à savoir :

1. L'avertissement ;
2. Le blâme ;
3. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
4. L'exclusion définitive de l'établissement ;
5. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
6. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

### 4. Environnement Numérique de Travail : ENT

En vous inscrivant à l'université de Tours, une adresse mail étudiante est automatiquement créée à votre nom [prénom.nom@.etu.univ-tours.fr]. Cette boîte mail est accessible au départ de l'ENT du site de l'Université de Tours. **Cette adresse sera automatiquement utilisée pour notre communication avec vous (examens, convocations, modifications de cours, etc.).**

Les enseignants de votre formation seront par ailleurs amenés à faire un usage pédagogique de l'ENT (notamment : dépôt de ressources, de documents, etc.)

## AVERTISSEMENT

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment à cause d'INTERNET.

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que **le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.**

**Les auteurs de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire** et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur

1° L'avertissement ;

2° Le blâme ;

3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;

4° L'exclusion définitive de l'établissement ;

5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;

6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

### 5. Régime spécial d'études (RSE)

Les étudiants relevant du RSE peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'un aménagement d'emploi du temps et des modes de contrôle (au choix : contrôle continu ou contrôle continu et terminal).

Ce régime ne donne pas un droit d'accès à la formation dispensée à distance et n'équivaut pas à un aménagement pour une formation continue.

Les étudiants souhaitant faire la demande d'un RSE doivent en informer le secrétariat SODILANG **avant le 22 septembre 2017** pour le 1<sup>er</sup> semestre et **avant le 19 janvier 2018** pour le 2<sup>nd</sup> semestre.

Les étudiants ayant obtenu un RSE doivent en informer le secrétariat SODILANG de leur situation et fournir les justificatifs nécessaires (attestation de travail). Ils doivent également prendre contact avec le/la responsable de la formation ainsi que les enseignants afin de convenir des modes de contrôle.

**Charte transversale à toutes les formations dispensées à l'UFRT par le Département SODILANG, intervenant en supplément au seuil minimal d'informations règlementaires, (cf. les pages communes des livrets étudiants).**

**L'équipe pédagogique du département SODILANG informe les étudiants que ses pratiques formatives sont plurielles et diversifiées. Elles répondent, au titre d'un cadre de coordination auxquels adhèrent tous les intervenants des formations proposées par ce département, aux éléments de la charte ci-après, qui a pour fonction essentielle de préciser les modalités d'utilisation de l'ENT.**

**Rappel :** L'ENT (*Environnement Numérique de Travail*) est un outil à disposition des étudiants et des enseignants des formations. A ce titre, il est, pour les cours où les étudiants sont inscrits en présentiel (étudiants astreints à l'assiduité, et dispensés d'assiduité, régime dit « salarié »), un COMPLEMENT des cours. Il est utilisé à la convenance selon les besoins des différents cours et des différents intervenants, dans le respect de la diversité des pratiques d'enseignement et de la liberté pédagogique des enseignants.

**MISE A DISPOSITION DE DOCUMENTS VIA L'ENT**

Les documents mis en ligne peuvent être de format divers (.ppt, .doc, .pdf, .wmv, etc.) et de nature variée (plan de cours, bibliographie, extraits de documents, liens internet, documents d'étude de diverse nature, etc.). La mise en ligne se fait à l'initiative du/des seul(s) intervenant(s) responsable(s) du cours, et respecte le cadre légal relatif aux modalités de mise en ligne en ligne (cf. le règlement transversal de l'UFRT et par exemple le respect du droit d'auteur).

○ **Utilisation de l'ENT dans le cadre d'un cours présentiel**

Tout cours présentiel ne suppose pas nécessairement l'usage de l'ENT par les intervenants. L'usage de l'ENT peut être régulier ou ponctuel.

Les documents mis en ligne n'ont pas pour but de se substituer au cours présentiel : aucun document, quelle que soit sa forme, ne rendra compte des échanges qui ont eu lieu et qui font partie intégrante du cours dans sa mise en œuvre didactique.

Ces documents interviennent :

- en anticipation du cours (par exemple dans la perspective de préparer une discussion susceptible de servir de point de départ au cours)
- en appui du cours (par exemple des citations, une bibliographie, etc.),
- a posteriori (par exemple à titre d'approfondissement, de prolongements ou de compléments de certains points du cours).

Dans l'ensemble de ces cas, il appartient aux enseignants responsables du cours de spécifier les documents dont la lecture est obligatoire ou facultative.

Les étudiants peuvent également être amenés à déposer des documents : dépôt de travaux indispensables ou facultatifs pour la validation du cours, ressources complémentaires déposées par les étudiants eux-mêmes et mises à la disposition des autres, etc. Dans ce cas, il est de leur responsabilité de répondre au cadre légal en vigueur (spécification des sources notamment, règles concernant le contenu).

Les responsables des cours restent libres de mettre en ligne ou non les documents créés par leurs soins et auxquels s'applique le droit d'auteur (ex. un diaporama reprenant l'intégralité d'une séance de cours), ce qui implique que si l'on utilise tout ou partie des extraits de ce contenu, il faudra en citer la source qui sera indiquée dans le document, et ce, comme pour tout article, livre ou autre (Exemple : Cours de Mme XXX, portant sur XXX, Diaporama, date...).

En cas de circonstances exceptionnelles (absence motivée du/des responsables ; séance annulée pour des raisons indépendantes de la volonté des enseignants, etc.), une solution adaptée sera mise en place à l'initiative des intervenants responsables du cours.

- **Pratiques évaluatives : organisation et communication**

Les pratiques évaluatives de l'équipe formative du Département SODILANG sont plurielles et diversifiées. Les modalités d'évaluation sont contractuelles et spécifiées dans le livret de chacune des formations (Cf. Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances). Il appartient à chaque enseignant responsable de cours de les respecter et d'en spécifier explicitement la mise en œuvre. Quel que soit le type de formation, il est de la responsabilité de l'étudiant de prendre connaissance de ces modalités de validation, de s'assurer qu'il les a comprises et de les respecter.

Ainsi, dans le cadre du contrôle continu d'un cours présentiel, voire dans celui d'un examen terminal (comme par exemple pour un cours présentiel sur le multimédia), et en fonction des indications fournies par l'enseignant, la validation du cours peut requérir l'utilisation de l'ENT.

Un étudiant dispensé d'assiduité doit prendre contact en tout début d'année avec les membres de l'équipe formative dans la mesure où la dispense d'assiduité signifie qu'il appartient à l'étudiant de compenser son absence aux cours, avec, éventuellement, des palliatifs mis au point avec l'équipe de la formation.

- **Adresses électroniques :**

Il est demandé à chaque étudiant d'activer son compte électronique afin d'avoir accès à l'ENT, à sa boîte de messagerie étudiante et de s'assurer ainsi de la bonne réception des informations (par exemple en provenance du secrétariat, des responsables pédagogiques, etc.). L'équipe formative utilise uniquement l'adresse @etu.univ-tours.fr pour communiquer ces diverses informations aux étudiants.

- **Indications lexicales :**

- Cours : valant ici indifféremment pour une UE ou un EC
- Séance : valant ici pour un créneau horaire de durée variable (couvrant soit l'intégralité du RDV quotidien, hebdomadaire, mensuel, etc. imposés aux différents intervenants / étudiants et correspondant à l'organisation du cours telle que proposée par le département, soit une sous-partie de ce RDV)
- Document : élément de format et de nature variés, déposé ou posté par les responsables du cours ou des étudiants. Le document n'est pas entendu ici comme pouvant être un forum, un tchat : il est à distinguer donc d'autres fonctionnalités offertes par l'ENT.
- Intervenant/enseignant/responsable : en présentiel, ce que l'on appelle couramment l'enseignant c'est-à-dire le créateur du cours, celui qui le dispense et qui est éventuellement responsable de la mise en ligne des ressources sur l'ENT.

**Cette charte est contractuelle et implique la bonne coopération de tous. Elle est susceptible de révision, non programmée à date fixe, et il appartient donc aux étudiants de s'en tenir informés.**

**Fait le 1<sup>er</sup> juillet 2017 à l'Université François-Rabelais de Tours**

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES, D'EVALUATION**  
**ET REGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS**

**DIPLOME DE MASTER**

En application de l'arrêté du 9 avril 1997, des décrets n°2002-480, 481, 482 du 8 avril 2002 et de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

1. L'accès de l'étudiant titulaire de la licence dans le même domaine est de droit pour les 60 premiers crédits européens. L'admission en master 2<sup>ème</sup> année est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de l'équipe pédagogique;
2. Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence ;
3. Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année ;
4. Un régime spécial d'études comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante (il s'agit ici des étudiants élus aux trois conseils de l'université et au CA du CROUS), les étudiants inscrits en double cursus, les étudiants chargés de famille, les étudiants handicapés et les sportifs de haut niveau ;
5. Un tableau détaillant les modalités de contrôle, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement) est complété et joint au tableau des enseignements ;
6. Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement. Les examens de 2<sup>ème</sup> session des premier et deuxième semestres ont lieu – soit dans un délai minimum de deux mois ; soit dans un délai minimum de quinze jours à condition que la seconde session soit précédée par un Dispositif Pédagogique Particulier entre les deux sessions. **Les mémoires et rapports de stage se déroulent en session unique ;**
7. Il y a compensation entre les éléments constitutifs d'une unité d'enseignement ;
8. Il y a compensation entre les unités d'enseignement d'un même semestre ; la compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients. **Il n'y a pas de compensation, dans quelque sens que ce soit, entre la note de stage / mémoire individuel et la note des autres unités (ou autres enseignements et activités) : cette disposition est valable pour tous les M2 et pour les M1 comportant un stage long ou un mémoire d'initiation à la recherche.** Toutes les notes des autres unités entrent dans la règle de la compensation : si la moyenne de l'ensemble de ces unités est < 10/20, l'étudiant doit repasser en seconde session toutes les unités dont la note est < 10/20. L'étudiant conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises par lui;
9. **Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;**
10. Les éléments constitutifs où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;
11. Les unités d'enseignement où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;
12. La délivrance du diplôme intermédiaire de maîtrise conférant 60 crédits européens est prononcée après délibération du jury de master 1<sup>ère</sup> année, sur demande de l'étudiant ;
13. Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère;
14. La mention de réussite est attribuée sur les deux semestres de M2. Le redoublement en deuxième année n'est pas admis sauf cas de situation exceptionnelle apprécié par le jury et sur décision du Président de l'Université.

## B2.1- Maquettes de M2 S9 et S10

### Master 2 FLE/S Appropriation, diversité, insertion Parcours : *Diversité linguistique et culturelle*

<u>MASTER</u> Arts, lettres, langues et civilisations	<u>MENTION</u> Sociolinguistique et Didactique des langues
<u>SPECIALITE</u> FLE/S : Appropriation, diversité, insertion	<u>PARCOURS</u> Diversités linguistique et culturelle
<u>FINALITE</u> : recherche	

MASTER 2ème année ( M2) = 60 crédits [ECTS] soit 30 crédits par semestre; à préciser pour chaque élément pédagogique									
Semestre / UE	EP	C o e f	E C T S	Estima- tion charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale / étudiant
						VHT*	VHT	VHT	
<b>S9</b>									
<b>UE 1</b> <b>Professionalité de la recherche</b>		<b>2</b>	<b>5</b>	<b>120</b>		<b>20</b>			<b>140</b>
	1.1	V	3	60	Chercheur, un métier	10			
	1.2	1	2	60	Ecriture de la recherche	10			
<b>UE 2</b> <b>Démarches et postures de chercheur</b> (mutualisée avec le M2R PIPOL et Universités du Maine et Angers)		<b>2</b>	<b>4</b>	<b>120</b>		<b>30</b>	<b>10</b>		<b>160</b>
	2.1	1	2	60	Epistémologies	15	5		
	2.2	1	2	60	Méthodologies	15	5		
<b>UE 3</b> (mutualisée avec M2 pro APPRODIV)		<b>2</b>	<b>4</b>	<b>60</b>	Politiques linguistiques	<b>24</b>			<b>84</b>
<b>UE 4</b> (mutualisée en partie avec le M2R PIPOL)		<b>V</b>	<b>3</b>	<b>60</b>	Séminaires de recherche 1	<b>10</b>			<b>70</b>
<b>UE 5</b> : 2 EP au choix (mutualisée avec M2 Pro APPRODIV)		<b>4</b>	<b>8</b>	<b>120</b>		<b>42</b>			<b>162</b>
	5.1	2	4	60	Pluralité linguistique et culturelle et interventions	24			
	5.2	2	4	60	Approches réflexives en situations diversifiées	18			
	5.3	2	4	60	EP à choix : - offre de formation M2 Pro APPRODIV - offre de formation autre université - langue étrangère	20			
<b>UE 6</b>		<b>2</b>	<b>6</b>	<b>120</b>	Bilan d'étape du mémoire de recherche				<b>120</b>
<b>Total 1er semestre</b>		<b>12</b>	<b>30</b>	<b>600</b>		<b>126</b>	<b>10</b>		<b>736</b>

UE 7 (mutualisée en partie avec le M2R PIPOL)		V	3	60	Séminaires de recherche 2	10			70
UE 8		V	3	30	Pratiques de la recherche				30
UE 9		v	3	30	Chercheurs, recherche et réflexivité	6			36
UE 10		3	6	200	Présentation d'un manuscrit provisoire complet du mémoire				200
UE 11 (mutualisée avec le M2Pro APPRODIV)		V	3	30	Techniques de recherche d'emploi	6			36
UE 12		6	12	300	Présentation écrite et orale du mémoire de recherche	6			306
<b>Total 2ème semestre</b>			9	30	650	28			678
<b>TOTAL MASTER 2</b>			21	60	1 250	154	10		1 414

\* D = durée

Nb : codage :

R : spécifique au M2R

PR : cours en commun avec une UE de la spécialité Pro, et comportant des modalités d'évaluation distinctes pour la spécialité R.

#### Modalités de validation

A l'intérieur d'une UE, une note est attribuée par élément constitutif (EC), la moyenne de ces notes (tenant compte de leurs coefficients respectifs) constituant la note obtenue pour l'UE.

**Master 2 FLE/S Appropriation, diversité, insertion**  
**Parcours : Diversité linguistique et culturelle**

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES											
Spécialité APPRODIV - Master 2 à finalité recherche - Diversité linguistique et culturelle											
UNITES D'ENSEIGNEMENT (Détailler les éléments pédagogiques)	E C T S	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL d'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type Epreuve	Coef	Type contrôle	Type Epreuve	Coef	Type Epreuve	Coef	Type Epreuve	Coef
<b>UE1 - Professionnalité de la recherche</b>	<b>5</b>			<b>2</b>			<b>2</b>		<b>2</b>		<b>2</b>
UE1 - EP1.01 - Chercheur un métier	3	CC	*	VPS	CC	E	VPS	O/E	VPS	E	VPS
UE1 - EP1.02 - Ecriture de la recherche	2	CC	*	1	CC	E	1	O/E	1	E	1
<b>UE2 - Démarches et posture du chercheur</b>	<b>4</b>			<b>2</b>			<b>2</b>		<b>2</b>		<b>2</b>
UE2 - EP2.01 - Epistémologies	2	CC	*	1	ET	E	1	O/E	1	E	1
UE2 - EP2.02 - Méthdologies	2	CC	*	1	ET	E	1	O/E	1	E	1
<b>UE3 - Politiques linguistiques</b>	<b>4</b>	<b>CC</b>	<b>*</b>	<b>2</b>	<b>ET</b>	<b>E</b>	<b>2</b>	<b>O/E</b>	<b>2</b>	<b>E</b>	<b>2</b>
<b>UE4 - Séminaires de recherche 1</b>	<b>3</b>	<b>CC</b>	<b>*</b>	<b>VPS</b>	<b>CC</b>	<b>E</b>	<b>VPS</b>	<b>O/E</b>	<b>VPS</b>	<b>E</b>	<b>VPS</b>
<b>UE5 - EP au choix</b>	<b>8</b>			<b>4</b>			<b>4</b>		<b>4</b>		<b>4</b>
UE5 - EP5.01	4	CC	*	2	ET	E	2	O/E	2	E	2
UE5 - EP5.02	4	CC	*	2	ET	E	2	O/E	2	E	2
<b>UE6 - Bilan d'étape du mémoire de recherche</b>	<b>6</b>	<b>CC</b>	<b>*</b>	<b>2</b>	<b>CC</b>	<b>E</b>	<b>2</b>	<b>O/E</b>	<b>2</b>	<b>E</b>	<b>2</b>
<b>UE7 - Séminaires de recherche 2</b>	<b>3</b>	<b>CC</b>	<b>*</b>	<b>VPS</b>	<b>CC</b>	<b>E</b>	<b>VPS</b>	<b>O/E</b>	<b>VPS</b>	<b>E</b>	<b>VPS</b>
<b>UE8 - Pratiques de la recherche</b>	<b>3</b>	<b>CC</b>	<b>*</b>	<b>VPS</b>	<b>CC</b>	<b>E</b>	<b>VPS</b>	<b>O/E</b>	<b>VPS</b>	<b>E</b>	<b>VPS</b>
<b>UE9 - Chercheurs, recherche et réflexivité</b>	<b>3</b>	<b>CC</b>	<b>*</b>	<b>VPS</b>	<b>CC</b>	<b>E</b>	<b>VPS</b>	<b>O/E</b>	<b>VPS</b>	<b>E</b>	<b>VPS</b>
<b>UE10 - Présentation d'un manuscrit provisoire complet du mémoire</b>	<b>6</b>	<b>CC</b>	<b>*</b>	<b>6</b>	<b>CC</b>	<b>E</b>	<b>6</b>	<b>O/E</b>	<b>6</b>	<b>E</b>	<b>6</b>
<b>UE11 - Techniques de recherche d'emploi</b>	<b>3</b>	<b>CC</b>	<b>*</b>	<b>VPS</b>	<b>CC</b>	<b>E</b>	<b>VPS</b>	<b>O/E</b>	<b>VPS</b>	<b>E</b>	<b>VPS</b>
<b>UE12 - Présentation écrite et orale du mémoire de recherche</b>	<b>12</b>	<b>CC</b>	<b>*</b>	<b>6</b>	<b>*</b>	<b>*</b>	<b>*</b>	<b>O/E</b>	<b>6</b>	<b>*</b>	<b>*</b>

Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

## B2.3- Descriptif des enseignements de M2 S9 et S10

### Spécialité FLE/S : appropriation, diversité, insertion (APPRODIV)

#### Parcours FLE/S : diversités linguistique et culturelle

#### M2 - Finalité recherche (M2R APPRODIV)

UE	EP	Intitulé de l'EP	Descriptifs/compétences visées
<b>UE1 (mutualisée avec le M2R PIPOL et les universités du Maine et d'Angers)</b>			
<b>UE1</b>  <b>Professionnalité de la recherche</b>	<b>EP 1.1</b>	Chercheur, un métier	<p>Ce cours s'attachera à dessiner le paysage des institutions d'enseignement supérieur et de recherche en France, en les comparant éventuellement avec d'autres systèmes européens ou étrangers et/ou en prenant des exemples d'organigrammes institutionnels réels (PRES, Université, UFR, Départements, Ecoles doctorales, équipes d'accueil, équipes de recherche...), pour montrer le fonctionnement, le financement de ces instances.</p> <p>On s'intéressera aux modes de recrutement, aux différents statuts, on informera sur les traitements, obligations et charges d'un chercheur / enseignant-chercheur. On abordera la question du rapport entre sujet de thèse et possibilités d'emploi. On pourra faire appel à des témoignages de chercheurs et d'enseignants-chercheurs débutant / chevronnés, et amorcer une discussion autour de ces questions. On évoquera les possibilités de financement de la thèse.</p> <p><b>Compétences :</b>  <i>Connaître les différents statuts du travail dans son champ professionnel, les responsabilités, tâches, etc. qui y sont liées.</i></p>
	<b>EP 1.2</b>	Ecriture de la recherche	<p>On considère souvent que l'écriture est simplement un mode de communication des résultats de la recherche, alors qu'on peut argumenter que, dans les sciences humaines et sociales, l'écriture fait partie des modalités de la recherche, particulièrement dans les démarches qualitatives, mais pas uniquement. Cet EP analysera concrètement le rôle de l'écriture dans le processus de recherche, et se donnera un objectif d'écriture devant aboutir en fin d'année universitaire.</p> <p><b>Compétences :</b> <i>reconsidérer et ré-évaluer le rôle de l'écriture dans les processus de recherche et les pratiquer.</i></p>
<b>UE2 (mutualisée avec le M2R PIPOL et les Universités du Maine et d'Angers)</b>			
<b>UE2</b>  <b>Démarches et postures de chercheur</b>	<b>EP 2.1</b>	Epistémologies	<p>Un panorama historique des courants épistémologiques sera rapidement parcouru pour se focaliser sur les questions pertinentes pour une recherche, soit dans un cadre plutôt « positif » ou « expérimental », soit plutôt « réflexif » et « qualitatif ».</p> <p><b>Compétences :</b>  <i>Repérer, problématiser des enjeux épistémologiques en regard d'un projet de recherche.</i></p>
	<b>EP 2.2</b>	Méthodologies	<p>En continuité avec l'EC 2.1., les méthodologies le plus utilisées dans les champs couverts par ce master seront présentées : histoires de vie, entretiens, approches interactionnistes, réflexives, herméneutiques, etc.</p> <p><b>Compétences :</b>  <i>Se repérer parmi les grands courants méthodologiques, y situer sa propre recherche</i></p>
<b>UE3</b> <b>Mutualisée avec le M2PRO APPRODIV</b>		Politiques linguistiques	<p>On essaiera de comprendre, historiquement, à travers le cas français, comment évolue l'idée de politique linguistique, ce qu'on pourra comparer avec d'autres situations à travers des études de cas, en y liant les principaux points notionnels et théoriques relatifs à ce champ.</p> <p><b>Compétences :</b> <i>Articuler dimensions historiques et anticipatrices, politiques.</i></p>

<b>UE4</b> <b>mutualisée avec le M2R PIPOL</b>	Séminaires de recherche 1	<p>Ce cours vise à amener les étudiants à déconstruire l'idée reçue selon laquelle la recherche est essentiellement une activité solitaire. Pour ce faire, on s'appuiera entre autres sur leurs expériences liées à la participation aux séances de l'équipe de recherche, à la préparation d'exposés en groupe et à la présentation d'exposés devant l'équipe.</p> <p><i>Compétences :</i>  <i>Acquérir des habitudes de travail en équipe : présentation de travaux, critique constructive, échange d'informations.</i></p>	
<b>UE5 (mutualisée avec le M2 Pro APPRODIV)</b>			
<b>2 EP au choix</b>	<b>EP 5.1</b>	Pluralité linguistique et culturelle et interventions	<p>On approfondira la question des dimensions plurilingues et pluriculturelles dans les pratiques et les représentations. Seront explicitées les notions de pluralité / diversité / hétérogénéité linguistique et culturelle, et seront abordées différentes possibilités d'interventions. Tout cela sera réfléchi dans la perspective de construire une éducation / formation à et par la pluralité pour différents publics.</p> <p><i>Compétences :</i>  <i>Comprendre et intégrer la pluralité dans les situations d'appropriation</i>  <i>Connaître et concevoir différentes modalités de prise en compte de la pluralité dans les interventions.</i></p>
	<b>EP 5.2</b>	Approches réflexives en situations diversifiées	<p>Cet EP traitera des approches réflexives et herméneutiques dans le champ formatif et/ou de la recherche. Celles-ci seront situées sur le plan épistémologique et du point de vue de leurs relations à la construction du savoir, aux rôles, aux postures et aux compétences professionnelles induites par ces approches. Différents exemples de démarches et outils fondés sur ces approches en contextes didactiques seront présentés (par exemple : approches biographiques, biographies langagières, dessins, vidéos, etc.)</p> <p><i>Compétences :</i>  - <i>Développer une connaissance de l'approche réflexive dans ses enjeux théoriques, professionnels et/ou de recherche</i>  - <i>Connaître et analyser les moyens et, méthodologies à mettre en œuvre dans cette perspective.</i></p>
	<b>EP 5.3</b> <b>EP à choix</b>	Offre de formation M2 Pro <b>APPRODIV</b>	
		Offre de formation université partenaire	Les étudiants auront la possibilité de choisir un EP hors maquette dans l'offre de formation d'Universités partenaires. NB : ce choix ne sera valide qu'après accord du/de la responsable du parcours
	Langue étrangère	<p>Ce dispositif vise la mise à niveau des étudiants dont la maîtrise d'une langue étrangère n'est pas suffisante pour la validation du Master. A cette fin, les étudiants pourront choisir de suivre un cours dans l'offre de formation de l'UFRT ou une autoformation en CRL.</p> <p><i>Compétences :</i>  - <i>renforcer ses compétences en langue étrangère</i>  - <i>acquérir un niveau de maîtrise B2 dans une langue étrangère</i></p>	
<b>UE6</b> <b>mutualisée avec le M2R PIPOL</b>	Bilan d'étape du mémoire de recherche	<p>En début d'année une séance réunira les directeurs de recherche du M2R et les étudiants concernés, pour fixer des échéances et des objectifs à atteindre en fin de semestre, à une date précisée. Ces objectifs concerneront notamment, et au choix : la présentation d'un plan détaillé, l'établissement d'une bibliographie des travaux « incontournables », la rédaction d'une partie du mémoire final.</p> <p><i>Compétences :</i>  <i>Planifier un travail de recherche dans le temps, réaliser des objectifs à échéances fixes.</i></p>	

<p><b>UE7</b> <b>mutualisée avec le M2R PIPOL</b></p>	<p>Séminaires de recherche 2</p>	<p>Ce cours vise à amener les étudiants à déconstruire l'idée reçue selon laquelle la recherche est essentiellement une activité solitaire. Pour ce faire, on s'appuiera entre autres sur leurs expériences liées à la participation aux séances de l'équipe de recherche, à la préparation d'exposés en groupe et à la présentation d'exposés devant l'équipe.</p> <p><i>Compétences :</i> <i>Acquérir des habitudes de travail en équipe : présentation de travaux, critique constructive, échange d'informations.</i></p>
<p><b>UE 8</b> <b>mutualisée avec le M2R PIPOL</b></p>	<p>Pratiques de la recherche</p>	<p>Apprendre des pratiques concrètes de la recherche : organisation de journées d'études, critique de manuscrits provisoires, etc.</p> <p><i>Compétences :</i> <i>Maîtriser les techniques pratiques de la recherche</i></p>
<p><b>UE 9</b> <b>mutualisée avec le M2R PIPOL</b></p>	<p>Chercheurs, recherche et réflexivité</p>	<p>Des recherches en cours seront présentées aux étudiants par des enseignants-chercheurs, en insistant sur les processus réels de recherche, de manière réflexive.</p> <p><i>Compétences :</i> <i>Prendre conscience des pratiques réelles du métier d'enseignant-chercheur</i></p>
<p><b>UE 10</b> <b>mutualisée avec le M2R PIPOL</b></p>	<p>Présentation d'un manuscrit provisoire complet du mémoire</p>	<p>A une date fixée et rendue officielle, les étudiants devront soumettre à leur directeur de recherche un manuscrit complet quoique provisoire de leur travail de recherche. Les directeurs de recherche auront préparé avec les intéressés un calendrier rendant possible la réalisation de cet objectif.</p> <p><i>Compétences :</i> <i>Planifier un travail de recherche dans le temps, et respecter une échéance impérative.</i></p>
<p><b>UE 11</b> <b>(mutualisé avec le M2 Pro APPRODIV)</b></p>	<p>Techniques de recherche d'emploi</p>	<p>Cet EP sera l'occasion pour les étudiants de se confronter aux réalités de la recherche d'emploi. On y proposera des activités de recherche ciblées d'offres d'emploi, de rédaction de CV, de lettre de motivation, ainsi que des simulations d'entretien de recrutement, etc.</p> <p><i>Compétences :</i> <i>- Savoir se renseigner sur les emplois repérés et s'adapter au marché de l'emploi des secteurs visés</i> <i>- Savoir rédiger un CV et une lettre de motivation contextualisés</i> <i>- Se familiariser avec les situations d'entretien de recrutement</i></p>
<p><b>UE 12</b> <b>mutualisée avec le M2R PIPOL</b></p>	<p>Présentation écrite et orale du mémoire de recherche</p>	<p>Cet EC vise en premier lieu à sensibiliser les étudiants aux attentes et modalités de présentations écrites et orales, et ce dans deux domaines complémentaires, à savoir les domaines universitaire et professionnel. A une date fixée et rendue officielle, les étudiants devront soumettre à leur directeur de recherche le manuscrit complet et définitif de leur travail de recherche. Les directeurs de recherche auront préparé avec les intéressés un calendrier rendant possible la réalisation de cet objectif.</p> <p>Ce travail sera soutenu publiquement devant un jury, exercice qui sera préparé avec l'équipe encadrante, notamment dans les EP 6 et 9, durant toute l'année.</p> <p><i>Compétences : connaître et être capable de mettre en œuvre les ressources techniques et stratégiques nécessaires à la présentation orale et écrite en contextes universitaire et professionnel</i> <i>Préparer un rapport de recherche selon les règles de méthode et de présentation en vigueur dans la discipline, présenter un travail écrit correctement rédigé, dans une langue conforme aux exigences universitaires, préparer une soutenance et passer cette épreuve avec succès</i></p>

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Semaine d'accueil des nouveaux étudiants (L1) (obligatoire)	Du 4 au 8 septembre 2017
Début des cours du 1 <sup>er</sup> semestre	<b>A partir du 11 septembre 2017</b>
Début des UE d'ouverture du 1 <sup>er</sup> semestre (L2-L3)	Semaine du 18 septembre 2017
Pause pédagogique	Du 30 octobre au 3 novembre 2017
Journée Insertion Professionnelle	Jeudi 16 novembre 2017
Examen des UE d'ouverture du 1 <sup>er</sup> semestre	Jeudi 7 décembre 2017
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du 25 décembre 2017 au 5 janvier 2018
Examens du 1 <sup>er</sup> semestre	Du 18 décembre 2017 au 22 décembre 2017 8 au 12 janvier 2018 inclus (sauf L3 LEA)
Début des cours du 2 <sup>ème</sup> semestre	A partir du 15 janvier 2018
Début des UE d'ouverture du 2 <sup>ème</sup> semestre (L1-L2- L3)	Semaine du 22 janvier 2018
Pause pédagogique	Du 26 février au 2 mars 2018
Examen des UE d'ouverture du 2 <sup>ème</sup> semestre	Semaine du 16 avril 2018
Vacances de printemps	Du Jeudi 23 avril 2018 au 4 mai 2018
Examens du 2 <sup>nd</sup> semestre	Du 14 au 25 mai 2018
Rattrapages	Semaine du 18 juin 2018

